

## La hausse du franc à toutes les sauces

*Dans le fatras des argumentations officielles et officieuses qui utilisent la hausse du franc suisse à toutes les sauces — pour faire avaler le nouveau régime des finances fédérales (DP 468) ou pour justifier le “démontage” de la politique sociale, ces deux exemples comptant parmi les plus manifestes — une thèse se fait insidieusement jour: la lourdeur du franc pourrait imposer une pression à la baisse sur les salaires, ou au moins sur le pouvoir d’achat des travailleurs.*

*Souvent liée à un diagnostic pessimiste de la situation de l’industrie d’exportation, l’éventualité d’une baisse des salaires est présentée de plus en plus ouvertement aujourd’hui comme un remède à la “crise” de l’économie. Sans que soit avancée, bien sûr, une quelconque justification économique ou sociale (évo-*

## Migros et « Tat »: échec aux managers

“Tat” daté du 22 septembre: la fin d’un journal. Cette disparition d’un quotidien suisse d’audience nationale, novateur à bien des égards, critique et agressif, n’est pas une surprise: depuis le renvoi de R. Schawinski, rédacteur en chef qui avait eu le tort de déplaire aux financiers de l’entreprise, le couperet était lancé. “Nr. 220 43. Jahrgang”, tout un symbole, cette indication technique portée sur le dernier numéro: meurt également l’ancienne “Tat”, marquée, elle, du sceau de la modernisation et même d’une certaine léthargie. Les lecteurs, les journalistes, le monde de la presse en général aura tout loisir de se rendre compte de l’importance de cette perte, encore plus grave certainement qu’il n’y paraît au premier abord. Quelques thèmes de réflexion, dès aujourd’hui:

*lution de la consommation intérieure?) de la mesure...*

*Quoi qu’il en soit, les premiers jalons sont posés, et “l’intendance suivra”, assurément. Voyez le président du Vorort, dans son allocution du 15 septembre dernier devant l’assemblée des délégués! Analysant la “situation critique” de nombreuses entreprises et de pans entiers de l’économie “en raison de l’évolution monétaire catastrophique et des circonstances extérieures défavorables”, stigmatisant aussitôt l’Etat comme un “important fauteur d’inflation”, M. Louis Von Planta poursuivait: “(...) En tout état de cause, l’Etat est aussi l’employeur le plus important et son attitude en matière de politique des revenus a l’effet d’un précédent; les augmentations de salaires qui sont en harmonie avec la croissance du produit national brut ne sont pas inflationnistes; en revanche si les salaires doivent être adaptés en raison de l’augmentation des prix, nous entrons dans le cercle vicieux de l’indexation, dont on ne se débarrasse qu’avec peine”. Un nouveau front de lutte est ouvert.*

— La faillite des managers. Les “spécialistes” de Migros n’ont pas maîtrisé le lancement d’un nouveau produit de presse (une vingtaine de millions de déficit en fin de compte): “planning” financier incertain, image de marque floue, rapports détestables avec les “producteurs” (techniciens et journalistes). Un précédent qui fera date, à coup sûr, pour de nouvelles tentatives.

— Une “coopérative” fantôme. On a eu beau, lors des premiers soubresauts, invoquer la réticence des coopérateurs face au style de “Tat” pour justifier les premiers “diktat”, le masque aujourd’hui tombé: la direction de la société est entre les mains, sans partage, d’une poignée d’hommes.

— L’indépendance de la presse. Au grand jour, sont apparus le poids de l’éditeur, l’importance des “annonceurs”, entre autres influences mul-

## ***Migros et « Tat » : échec aux managers***

tiples, sur un journal présenté à tous vents comme "indépendant".

— La dignité des journalistes. Affiliés à la VPOD, les journalistes, qui savaient ce qu'ils risquaient, ont fait la preuve (rare) de la dignité de leur profession engageant une grève "qualitative" (style du journal menacé). Un exemple.

— La liberté d'expression. Une salade ne parle pas, un journal si: Migros n'avait pas pris en compte la liberté d'expression en proposant "Tat" sur le marché (en page 7, la réaction de Martial Leiter). Un oubli qui pourrait en dire long sur l'un des géants de l'économie helvétique.

## **Production d'aluminium en Valais: pénétrer dans le ménage des usines**

Pour l'opinion suisse-romande, le "dossier fluor" n'a plus, et c'est bien normal, la même netteté que lorsqu'il est apparu, dans ses moindres détails, à la Télévision romande (Temps présent). L'impact étonnant des images a pu faire croire, à l'époque, que la mise en évidence de l'inertie des pouvoirs publics allait rendre inévitable un déblocage de la situation, tant paraissait insoutenable la confusion des intérêts politiques et financiers d'une minorité monopolisant le pouvoir de décision économique face à l'action de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines. Il a fallu déchanter; et cette désillusion a précipité, c'est certain aussi, la montée de la colère vers la rue. Aujourd'hui, le "dossier fluor" a repris son allure traditionnelle, de réunions de députés en

assemblées publiques plus ou moins houleuses, de conférences de presse en publication d'expertises. Et les enjeux semblent de nouveau se diluer dans les affrontements d'experts.

Au-delà pourtant du combat précis mené sur un terrain qui s'est progressivement étendu jusqu'à Berne (avec des détours par l'implantation mondiale d'Alusuisse), au-delà de ce face-à-face entre un géant industriel bénéficiant de toutes les complicités officielles et une poignée d'opposants "locaux" valaisans auxquels on ne donnait au départ aucune chance de se faire entendre, la prise de parole de l'Association de défense a un caractère exemplaire qui sera une leçon, quelle que soit l'issue de l'affrontement: voilà des citoyens qui n'hésitent pas à porter la contradiction dans les domaines les plus techniques, les plus ardues, dans les domaines où les industriels d'en-face avaient soigneusement confisqué l'information jusqu'à mettre pratiquement sous tutelle les responsables des offices fédéraux compétents, voilà des citoyens qui n'hésitent pas à manifester leurs exigences au coeur-même de la gestion technique des usines qu'ils contestent. Toute comparaison définitive est délicate, mais on pense bien sûr à ces licenciements survenant un peu partout et qui ne sont justifiés que par des phrases sibyllines, nées de bilans financiers encore moins compréhensibles, aucune voix ne parvenant à se faire entendre, du côté des travailleurs ou des pouvoirs publics, pour demander au moins des éclaircissements ou contester le diagnostic patronal. Voilà aussi où l'attitude de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines fera date.

Voyez par exemple les accents principaux de la dernière intervention publique de l'Association! Les orateurs s'insurgent contre les affirmations des dirigeants d'Alusuisse faisant état de la "situation préoccupante des usines valaisannes" et des "déficits de ces usines depuis 1974".

Et de rappeler tout d'abord les déclarations récentes (avril 1977) d'Alusuisse quant à la protection de l'environnement: "Il y a lieu de

relever ici de façon claire et nette que les investissements pour la protection de l'environnement et les frais d'exploitation qui en découlent représentent une charge pour l'économie nationale; ces coûts ne se justifient pas économiquement, puisqu'ils sont improductifs".

Et d'entrer, sur ce préambule, directement dans le "ménage" des trois usines d'aluminium concernées (dont la "modernisation" correspondait à un investissement, à fin 1975, de 14 à 22 millions selon les travaux d'experts menés à l'OCDE et aux Etats-Unis, l'augmentation des frais d'exploitation après modernisation étant faible, voire inexistante).

Là, une démarche qu'il vaut la peine de suivre dans les grandes lignes. L'Association rappelle les chiffres suivants qui concernent Alusuisse et qui doivent mettre en perspective de prétendus déficits ou des menaces sur l'emploi en cas d'exigences trop élevées quant à la protection de l'environnement.

1. Les usines valaisannes assurent le 75 pour

## **L'arsenal légal à disposition**

*Pour mémoire, quelques bases légales qui devraient permettre — si les autorités compétentes savent résister aux pressions — de prendre des mesures "efficaces" pour réduire les "émissions fluorées" dont personne ne conteste, aujourd'hui comme hier, la nocivité.*

*La base légale: la loi fédérale (8 octobre 1971) sur la protection des eaux contre la pollution et son cortège de dispositions cantonales et fédérales d'exécution autorise les autorités à prescrire des mesures de protection des eaux. Les cantons sont tout particulièrement concernés par les dispositions de l'ordonnance (8 décembre 1975) sur le déversement des eaux usées: c'est à eux qu'incombe de fixer, d'ici au 1er juillet 1982, "les détails nécessaires se-*

cent du chiffre d'affaires de la maison-mère. De 1974 à 1977, la maison-mère a déclaré 174 millions de francs de bénéfices nets et 107 millions d'amortissements (281 millions de cash-flow), soit 43,5 millions de francs de bénéfices nets et de 27 million d'amortissements par an (70 millions de cash-flow par an). La quasi-totalité des investissements en Valais sont amortis, et la maison-mère dispose de 350 millions de francs de réserves. Le chiffre d'affaires de la maison-mère de 644 millions en 1977 est un record absolu.

2. M.E. Meyer ne soulignait-il pas dans son allocution présidentielle du 19 avril 1978 à l'assemblée générale des actionnaires d'Alusuisse: "La maison-mère boucle mieux, elle aussi, cet exercice que le précédent. Le bénéfice net est passé de 33,5 millions de francs en 1976 à 44,6 millions pour l'exercice considéré. L'amélioration du résultat est due essentiellement à un bénéfice d'exploitation plus élevé des usines valaisannes, au développement plus favorable

---

*lon le degré d'urgence que présente chaque cas": le canton du Valais devra notamment faire respecter les normes "très claires" prévues dans l'ordonnance en question sur les concentrations admissibles en fluorures dans les eaux usées de déversement.*

*On sait d'autre part (1) que si la loi fédérale sur la protection de l'environnement n'entre pas en vigueur avant 1980 du fait de la longueur du processus de consultation, les dispositions qui figurent dans la législation sur le travail permettent tout de même actuellement d'intervenir pour protéger l'environnement, et notamment dans le domaine de l'air. Voir tout particulièrement l'article 6 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (13 mars 1964) qui prescrit que "pour protéger la vie et la santé des travailleurs et mettre le voisinage de l'entreprise (les entreprises "existantes" n'échappent pas à la règle*

des ventes et aux recettes invisibles accrues". Le bénéfice d'exploitation des usines valaisannes de 1977 étant comparé à celui de l'année précédente signifie en outre qu'il y avait aussi des bénéfices en Valais en 1976. Où sont les prétendus déficits?

3. Pendant ces quatre dernières années, le groupe consolidé Alusuisse a déclaré 416 millions de bénéfices nets (104 millions par an) et surtout 1273 millions d'amortissements (318 millions par an), soit un cash-flow de 1689 millions de francs (422 millions par an). Le groupe dispose de 1955 millions de francs de réserves. Enfin, Alusuisse a pris en 1974 une participation majoritaire dans une société américaine, *Ormet*, pour la somme de 200 millions de francs, et a repris la totalité du capital de la maison allemande *Leicht Metall-Gesellschaft* en 1976 pour 250 millions de francs (sans oublier la reprise de *Lonza* et de 38 pour cent de *Motor-Colonbus*, en 1974 aussi).

*cf. art. 81 de l'ordonnance 3 (26 mars 1969) relative à la loi sur le travail) à l'abri d'effets nuisibles ou incommodes, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise". Au besoin, le Département de l'économie publique peut aussi intervenir: est de son ressort (toujours la même ordonnance 3! voir plus haut) la mise au point de dispositions complémentaires sur la concentration d'impuretés de l'air admise dans les locaux de travail ainsi que sur la teneur en impuretés de l'air évacué et sur la teneur de la fumée en substances nocives ou incommodes.*

1) Voir le rapport du groupe de travail (avril 1978) chargé d'étudier la "réduction des émissions fluorées de l'industrie de l'aluminium".

4. La famille Guilini contrôle à la fois l'usine d'Aluminium Martigny SA et l'importante société bâloise Press und Walzwerke Münchenstein AG. Aluminium Martigny réalise des bénéfices annuels de 4 à 4,5 millions de francs sur un chiffre d'affaires de 28 à 30 millions de francs.

Aux propriétaires des usines d'aluminium dès lors de prendre en défaut cette conclusion sans équivoque: ils ont les moyens financiers d'adapter, sans chantage à l'emploi ou au déplacement des lieux de production, leurs usines valaisannes à l'état actuel de la technique! Il ne suffira pas (communiqué d'Alusuisse paru mardi 26 septembre) de faire valoir, sans plus de justifications chiffrées, que 1977 a été une année exceptionnelle et que 1978 s'annonce sous des auspices défavorables. Il faudra entrer dans les détails: l'interlocuteur est "valable"!

#### BAGATELLES

Les éditions Mondo à Vevey, dont on connaît les rapports avec Nestlé et d'autres maisons produisant des articles de marques, publient un livre sur "les plus étonnants marchés du monde" (extrait d'un texte de présentation). Ce même texte contient le passage suivant: Savez-vous... "Que, en ce qui concerne la protection des consommateurs, les anciens Confédérés étaient à bien des égards en avance sur les pratiques d'aujourd'hui? Par exemple à Bâle, on coupait la queue des poissons invendus le soir pour qu'ils ne puissent être proposés le lendemain comme marchandise fraîche."

\* \* \*

Commencerait-on à prendre la médecine du travail plus au sérieux? La télévision suisse alémanique a consacré une émission à cette discipline de la médecine. C'est trop peu pour faire progresser la médecine du travail, c'est un début pour faciliter une prise de conscience. Tous les milieux intéressés étaient représentés au débat qui a été diffusé un vendredi soir à 20h.20, c'est-à-dire à une heure de forte écoute.

## Jours heureux dans le Jura libéré

*Il fallait vivre la Cour du Château à Delémont pendant la proclamation des résultats dimanche dernier. Des cris de joie à n'y pas croire. Et des images; en vrac: les couleurs jurassiennes, bien sûr, t-shirts, casquettes, badges, autocollants, drapeaux; des familles, des enfants partout, des couples, des vieux; et partout aussi des visages rayonnants, heureux, tous les bras levés et reliés lorsque retentit la Rauracienne.*

*C'est ce tableau-là dont on veut se souvenir. Avant de recommencer à suivre la Constituante, le nouveau Canton dans sa lutte pour une organisation durable, novatrice autant que faire se peut.*

*D'autres images donc. Les rues presque désertes des villes et des villages du Sud. L'amertume,*

*me, certainement. Les ours des drapeaux, immobiles.*

*A Delémont, dans le "Jura libre", jamais il n'y avait eu autant de touristes. Même des cars de Confédérés qui sont "venus voir", la semaine précédente. "Ils ont bien vu qu'on était pas des sauvages", nous dit une dame dans la rue.*

*Les touristes "habituels" des fins de semaine se sont dispersés dans le pays; en masse par ce merveilleux dimanche de fin septembre; ceux qui font fumer des broches dans les Franches-Montagnes, ceux qui pêchent au bord des rivières. Sont arrivés les Jurassiens de l'extérieur, et des sympathisants, et des curieux, et des observateurs, équipes de film et de télévision du Canada, de Belgique, de France, de toutes les régions de Suisse. Le Jura, centre du monde. Tout un peuple dimanche après-midi sur la place de la Liberté.*

## L'histoire vue du Québec

Paul Villeneuve, professeur de géographie économique et sociale à l'Université de Laval (Québec), a passé les 23 et 24 septembre dans le Jura. DP lui a posé quelques questions.

*Q. — Des impressions fortes pendant ces deux jours?*

*R. — J'ai eu l'impression de pénétrer dans une région assez isolée, très compartimentée par des chaînes de montagnes, élevées pour quelqu'un qui vient d'Amérique du Nord. Il y a d'abord la petite taille du pays, des villages et des villes, et même de la capitale, l'échelle du futur canton. Ensuite il y a le caractère des gens, comme un goût de la communication: le tissu social est très dense, on a le sentiment que tout le monde se connaît. Et on vous adresse la parole comme si on vous avait déjà rencontré. Je me demande si ce phénomène n'est pas lié aux dimensions du pays.*

Au Québec, nous avons des distances considérables, aussi bien sur le plan géographique que sur le plan social. Même si notre population est très homogène, nous avons des grandes villes avec des banlieues et des habitats très différents selon les classes sociales. On ne voit pas cela en Suisse, encore moins dans le Jura.

Ici, il semble qu'il n'y a pas de problèmes économiques importants. Le niveau de vie est certainement plus élevé qu'au Québec, les classes sociales ne sont pas très visibles. Et la qualité n'est pas un vain mot.

J'ai été frappé aussi par les châteaux et les églises, tout ce poids de l'histoire qui s'inscrit dans les paysages. Etant donné les contraintes de la géographie et de l'histoire, j'ai l'impression que les institutions politiques sont comme produites par le pays et les hommes, parties d'en bas et tout à fait adaptées aux conditions locales. En France et au Québec, la situation est différente, c'est un autre monde, les choses ne sont guère comparables.

*Q. — Et l'atmosphère générale à Delémont dimanche après-midi?*

*R. — Même s'il n'y avait pas un enthousiasme délirant, on sentait que les gens participaient à quelque chose de grand, d'important. On sentait dans la foule comme une communion. Ce qui m'impressionne beaucoup c'est tout ce processus démocratique, cette suite de référendums dans une région, puis le référendum à l'échelle fédérale. C'est comme une pyramide, mais elle se construit par la base, non pas par le sommet.*

Ce qui m'a frappé aussi c'est la brièveté des discours. Je m'attendais à une présentation plus élaborée sur tout ce qui s'était passé. Peut-être que tout le monde était au courant... toujours à cause des dimensions du pays. Pourtant je crois qu'il y a une maturité politique qui fait que les politiciens n'ont pas à gagner les foules, à jouer les vedettes. Ils sont sans doute l'expression du peuple. Ils ne semblent pas manifester cette soif de pouvoir qu'on note dans d'autres pays. Bref, ils ne polarisent pas toute l'affaire.

Il y avait aussi dans la foule toutes les classes d'âge. Au Québec, la question de l'autonomie est le fait des jeunes. Au Jura, tous les groupes d'âge, les plus vieux aussi, participent. C'est peut-être un des facteurs qui expliquerait le caractère plus pondéré de cette manifestation. Je n'ai pas noté de passion acharnée, les gens semblent avoir une compréhension très particulière de la démocratie, en tout cas très différente de celle des peuples latins. Est-ce dû à l'influence des institutions politiques elles-mêmes, de la Suisse alémanique? En tout cas, la démocratie est vécue et pratiquée d'une manière plus réfléchie, moins passionnée.

Une remarque encore. Au Québec, et dans tout le Canada, lors des élections, municipales ou provinciales, tous les débits de boisson sont fermés pendant les opérations de vote. Ici, il y a plein de cafés, de restaurants aux noms savoureux. Ni le matin ni le soir ils ne sont fermés, et tout se passe dans le calme et la sobriété.

Q.— *Les structures politiques suisses pourraient-elles inspirer le Québec ?*

R.— Il me semble que les institutions politiques suisses sont marquées, comme produites sur mesure, par l'histoire et la taille même du pays. Le fédéralisme, la démocratie semi-directe ne seraient pas applicables dans des provinces elles-mêmes plus grandes que la Suisse.

Chez vous, la pratique de la démocratie, toutes les relations entre religions et cultures différentes composent des réalités singulières. Vous avez aussi des institutions qui permettent l'expression des individus, un feed-back permanent.

C'est ce qui frappe en Suisse : chaque individu peut avoir un poids dans les processus de décision. Même si l'indépendance du Jura a pris plus de trente ans, elle était au moins possible, les voies démocratiques existaient. Et puis vous avez des systèmes de partage et de contrôle des pouvoirs qui limitent heureusement les tentatives de monopole des politiciens.

Q.— *L'insistance sur l'"ethnie" n'est-elle pas dangereuse par certains aspects ?*

R.— Dans le cas du Québec, dans une première étape, il y avait même des tendances fascistes. Mais tous ces aspects négatifs sont maintenant dépassés, on se tourne vers l'avenir. Le sentiment d'appartenance à un groupe produit une dynamique qui dépasse les aspects négatifs de l'ethnocentrisme.

Au Québec, et au Jura aussi, les autonomistes se réfèrent maintenant à un projet social. Les forces des liens culturels, dans les petites régions surtout, ne conduisent pas à l'impérialisme. Au contraire, on voit maintenant comme une effervescence culturelle et des initiatives dans tous les domaines, de plus en plus dans le développement économique régional.

Q.— *Bref, des jours historiques ?*

R.— Oui, on sentait qu'une étape finale était franchie. C'était au fond l'aboutissement d'un long processus. Il y avait une atmosphère, une

ambiance qui me portent à croire que la démocratie suisse se porte bien. Que la participation des citoyens est acquise, même si celle-ci se limite à 40 pour cent environ, car enfin vous avez plusieurs votations chaque année.

Au Québec, on va voir si l'exemple jurassien peut nous aider, même si les contextes sont très différents. En tout cas, on suit ce qui se passe en Suisse de plus près. Pour quelqu'un qui vient de l'extérieur, qui est impliqué chez lui dans des choses semblables, c'est à la fois fascinant et émouvant.

VAUD

## Le rail ou la route : la voie unique bernoise

*Le combat — il existe vraiment — continue à propos des trois lignes de chemin de fer privées, vaudoises et... menacées, pour ne pas dire plus : on sait que la Confédération a signé leur arrêt de mort, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, et notamment sur la base des compétences que lui donne la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (elle accorde les concessions — art. 5 ; elle exerce la surveillance sur ces chemins de fer — art. 10 ; elle indemnise pour les désavantages financiers découlant des prestations organisées pour le bien de l'économie générale et pour les améliorations techniques indispensables — art. 49 et 56). Aujourd'hui, le débat anime la scène parlementaire, et comme de juste, nombreux sont les parlementaires vaudois qui montent aux barricades.*

*Ce sujet n'a pas encore été abordé dans ces colonnes. Il impose à vrai dire un examen approfondi de la situation, et en particulier l'appréciation de données fort diverses, dont la moins délicate n'est pas, c'est l'évidence, l'importance de ces lignes dans les "tissus" régionaux concernés. Bref, il serait vain d'envisager la décision de suppression prise par la Confédération comme un simple trait de plume rendu néces-*

*saire par on ne sait quelles contraintes économiques et financières évidentes. Au contraire, plus on creuse la question et plus les interrogations se multiplient. Devant les conseillers nationaux, le socialiste vaudois Gilbert Baechtold a énuméré, à juste titre, au moins trois des chapitres auxquels la réflexion mérite d'être poussée ; les voici, "grosso modo", sans ambition de trancher entre le pour et le contre !*

1. *La compétence générale de surveillance de la Confédération en la matière s'est-elle exercée ces dernières années jusqu'à mettre les points sur les "i" (la modernisation ou la mort!) à l'égard des responsables des chemins de fer aujourd'hui "condamnés" ? Ou, de restrictions budgétaires en compressions de crédits, en est-on venu à une issue inéluctable — comme certains propriétaires immobiliers concluent facilement à une démolition d'immeuble qui leur convient, à force d'avoir refusé des transformations et aménagements qui s'imposaient ?*

2. *Sous le signe de la "conception générale des transports" a-t-on suffisamment pris en compte, dans l'optique d'un remplacement du rail par des transports routiers (cars), l'accroissement de la consommation de benzine — le pétrole, denrée rare — inévitable ? Par ailleurs, dans cette entreprise, on distingue aisément l'émergence de certains intérêts liés à la route (mandats en vue pour des entrepreneurs et des transporteurs), mais a-t-on pu peser par exemple les implications touristiques d'une telle décision ?*

3. *Enfin, l'éloignement de Berne a-t-il joué ici un rôle qu'il est possible d'évaluer ("lors d'une récente émission à la télévision romande, MM. Chevalley, directeur des chemins de fer jurassiens, et Nicod, préfet vaudois, parlant des lignes suisses en général faisant l'objet d'un réexamen n'ont-ils pas insisté sur une méthode de travail qu'ils estimaient discriminatoire à l'égard des cantons romands ? M. Dupont (CFF), qui répondait, n'a-t-il pas alors invoqué un malheureux hasard ?") ?*

## Droits de l'homme : un débat faussé

Qui, à l'heure actuelle, ne prétend pas être partisan des droits de l'Homme? Quel Etat, fut-il le plus sanguinaire, ne prétend-il pas les respecter?

Et chacun de tirer argument de tel ou tel article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pour justifier son propre système et décrier celui d'autrui.

Il faut le dire, même si cela paraît étonnant de la part d'un membre actif de la Ligue suisse des Droits de l'Homme, les droits de l'homme ne sont qu'une vaste salade idéologique. Et c'est précisément ce caractère de conglomerat hétéroclite de principes, très différents les uns des autres, qui fausse le débat sur les droits de l'homme, et qui empêche de leur donner la force de principes universellement reconnus. Personne ne songe à critiquer le catalogue des droits de l'homme établi dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, mais chacun attribue un sens et une valeur différents à ces droits; le concert de ceux qui se réclament des droits de l'homme n'est que cacophonie.

Pourquoi? Parce qu'on a cru — ou fait semblant de croire — que tout système politique pouvait respecter les droits de l'homme de 1948; parce qu'on a pensé que les droits de l'homme, en égard à leur valeur supérieure, pouvaient diriger les Etats quelle que soit leur organisation politique.

C'est faux! C'est archi-faux! Cependant, ceux qui l'ont déjà dit en ont toujours tiré la conclusion que seul "leur" système permettait de respecter les droits de l'homme, et cela, c'est encore faux!

Ce qu'il faut voir c'est qu'il y a deux manières d'envisager le rôle de l'Etat: soit l'Etat défend en priorité l'intérêt collectif, soit il défend en priorité l'intérêt du particulier. Et il ne faut pas se leurrer, il y a incompatibilité à défendre également l'intérêt collectif et l'in-

térêt particulier. Certes, y a-t-il des Etats — la Suède, peut-être — qui tendent à défendre de la même manière l'intérêt commun et l'intérêt privé, mais même dans ces cas, l'un prédomine, car il ne peut y avoir deux principes contradictoires, strictement égaux, qui guident la politique d'un Etat; l'un des deux principes doit l'emporter.

Or il y a contradiction entre certains des droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948: la liberté d'expression (art.19) est arrêtée par la garantie de la propriété (art.17); la liberté personnelle (art.3) est arrêtée par la sécurité commune (art.28). Il faut dès lors établir une hiérarchie des droits de l'homme, et dire que primera la propriété privée ou dire que primera le droit au travail et à un salaire (art.23). Et cette hiérarchie, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ne la prévoit pas.

Dès lors, classer les droits de l'homme est une affaire de conscience personnelle, de choix politique. Et tous ceux qui se réclament des droits de l'homme ne sont pas forcément hypocrites. J'entends déjà les bonnes gens me dire que je vais aux extrêmes et qu'un peu de bon sens montre qu'il y a des situations scandaleuses, qui violent les droits de l'homme de façon manifeste, et que cela n'est pas tolérable, quel que soit le régime politique de l'Etat envisagé.

Pas sûr! Ou en tout cas pas si simple! Parce que si dans un Etat aussi riche que la Suisse il est relativement facile de contenter tout le monde, d'équilibrer les aspirations et les droits contradictoires des individus et des groupes, le problème change dans un pays pauvre où l'on ne peut tout faire: il faut alors privilégier l'intérêt collectif ou l'intérêt particulier. Et force est de reconnaître que peu de pays ont la chance de pouvoir contenter tout le monde... On me dira peut-être que privilégier l'intérêt privé ou l'intérêt public ne devrait pas entraîner certains excès que nous combattons tous. Bien sûr! Mais le fond du problème demeure. Alors? Alors je crois toujours plus fermement qu'il est indispensable de lutter contre toutes les violations des droits de l'homme, commises

dans tous les Etats du monde, mais qu'il ne faut plus se voiler la face: les droits de l'homme doivent faire l'objet d'un vrai débat politique.

C'est-à-dire qu'il faut déterminer quels droits de l'homme doivent et peuvent avoir la même valeur quel que soit le régime politique — interdiction de la torture, par exemple — et qu'il faut attribuer à ces droits une valeur absolue. Ensuite il s'agit de constater que les droits de l'homme s'opposent souvent entre eux; il appartient alors à chaque Etat de dire quels droits il privilégie — droit au travail ou propriété privée, par exemple — et surtout de dire jusqu'à quel point il est prêt à respecter le droit qu'il ne privilégie pas.

Et c'est à partir de cette garantie minimum, réaliste, du respect par chaque Etat de certains droits de l'homme qui vont à l'encontre de son système politique, que le débat sur les droits de l'homme pourra reprendre, en vue d'une constante amélioration de ces droits et de leur meilleur respect.

Laurent Moutinot

GENÈVE

## Tarifs hospitaliers : le dilemme socialiste

Hausse des tarifs hospitaliers: les socialistes genevois "ne sont pas chauds": comment traduire autrement leur embarras, pris qu'ils sont entre les exigences de la solidarité gouvernementale et leurs principes. Voyons de quoi il s'agit! Le gouvernement propose d'augmenter de trente francs en trois ans le prix de la journée d'hôpital en salle commune: 43 pour cent d'augmentation (100 francs en 1981 contre 70 francs en 1978) à la charge des malades de condition modeste, c'est difficile à accepter même lorsque un socialiste, le conseiller d'Etat Willy Donzé est à la tête du Département de prévoyance sociale; et même lorsque le "bilan" de l'activité de ce magistrat à son poste est loin d'être négligeable. Et pour faire bon poids on ajoutera encore qu'une fois augmen-

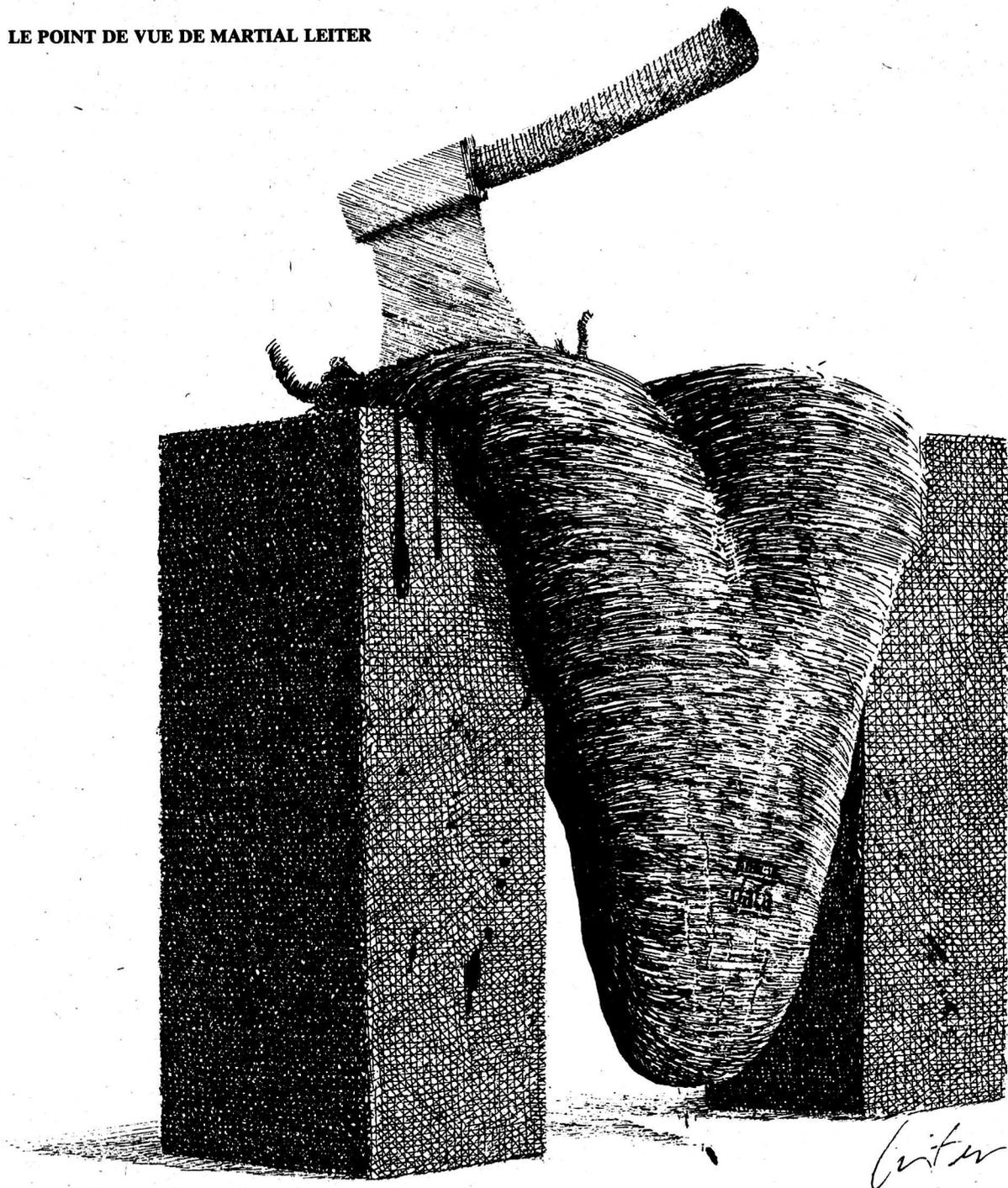
té, le prix de la journée d'hôpital à Genève demeurera le plus bas de Suisse, et cela malgré la pression du lobby des cliniques privées.

Pourtant la gauche hésite. A cause du cadre dans lequel cette mesure de hausse s'inscrit inévitablement. Une touche parmi d'autres dans le tableau: plutôt que d'accroître la pression fiscale sur les gros revenus, le nouveau responsable des Finances genevoises a préféré augmenter la quasi-totalité des taxes officielles; dans certains cas, les parcomètres par exemple, les gros et les petits contribuables sont également touchés; mais dans d'autres, comme à l'hôpital et pour les transports communs, si l'augmentation annoncée se concrétise, ce sont les Genevois les plus modestes qui feront les frais de l'opération.

Le manque d'enthousiasme de la gauche face aux conséquences de la mesure en question se comprend: pour améliorer une situation financière, l'augmentation des recettes n'est pas la seule solution! En ce qui concerne l'hôpital, pourquoi n'a-t-on pas envisagé certaines économies sur le revenu des responsables médicaux (on sait que, selon des estimations sérieuses ces revenus ascendent jusqu'à 500.000 francs, ce qui du reste n'a rien d'exorbitant par rapport au revenu moyen des médecins — environ 225.000 francs —; il faudra bien s'attaquer un jour ou l'autre à un des aspects du problème...)? pourquoi n'a-t-on pas envisagé de s'attaquer sérieusement au phénomène de multiplication des examens et des prescriptions, dû évidemment, pour une bonne part, à une absence de conscience économique et à la pression des lobbys pharmaceutiques et de l'appareillage médical.

Le parlement zurichois vient d'accepter un postulat socialiste visant à plafonner le revenu des médecins-chefs à 250.000 francs (actuellement de 150.000 à 700.000 francs) ou à taxer plus fortement les honoraires provenant de leur pratique privée. A Genève, ce sont les patients des classes les plus modestes qui devront supporter à eux seuls le poids des difficultés financières de l'Etat.

## LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



## Taulards : après comme avant

*L'antichambre de la Taule (1)*

Il faut faire la part des choses, sans doute.

La part, tout d'abord, de l'optique particulière de ceux qui s'expriment ici (les "détenus" et anciens détenus). Qui peut-être exagèrent. Qui peut-être généralisent abusivement — comment leur en vouloir? : tel incident exceptionnel présenté comme fréquent, voire comme constant; tel éducateur maladroit (qui peut-être s'est montré maladroit *une fois*) présenté comme typique. A cet égard, on est d'ailleurs soulagé de voir qu'apparemment, les mauvais traitements caractérisés, les sévices corporels ont pratiquement disparu.

Il y a un autre aspect plus inquiétant, parce que vraisemblablement, ceux qui parlent expriment l'exacte vérité!

Lisant le chef-d'œuvre de Schaffner, *Johannes* (de Schaffner qui devint nazi, c'est vrai, mais qui n'en est pas moins un de nos grands écrivains), j'avais été frappé par le fait qu'à l'origine de son drame, il y avait ceci: pensionnaire, vers la fin du siècle passé, non pas d'une maison de rééducation, mais d'un orphelinat, Jakob Schaffner-Johannes aurait désiré devenir insituteur... On fit de lui un cordonnier!

Puis lisant le roman de Honegger *Die Fertigmacher* (paru récemment en feuilleton dans "La Voix ouvrière", puis aux éditions d'En Bas), qui relate une adolescence des années 1940, celle-là dans une maison de redressement de la Suisse allemande, ne pouvant manqué d'être frappé par le même fait: un garçon qui désire devenir mécanicien, et dont on fait un valet de ferme! A un demi-siècle de distance, le même phénomène, les mêmes causes, entraînant probablement les mêmes effets: révolte, aigreur, etc. Rien de changé en cinquante ans! Puis lisant *L'antichambre de la taule*. Et là encore — trente ans plus tard, mais cette fois en Suisse romande — un très petit nombre de pos-

sibilités offertes aux jeunes "rééduqués": quelques apprentissages, menant à des métiers sans beaucoup d'avenir. Rien notamment — apparemment — pour ceux qui se sentiraient des dispositions pour des carrières non manuelles.

Bien sûr, il est possible qu'il ne soit pas possible de faire autrement; que dans la plupart des cas, les "intéressés" soient incapables de faire autre chose. Est-ce toujours le cas? Je n'en suis pas persuadé. "Tout interné sera formé à un travail adapté à ses capacités et lui permettant d'assurer son existence à sa libération. L'affermissement de son caractère, son développement intellectuel et corporel, l'accroissement de ses connaissances professionnelles seront encouragés *dans la mesure du possible*" (c'est moi qui souligne), dit l'article 100 bis, tertio, du code pénal révisé de 1974. Il semble que cette mesure soit assez limitée...

Il y a aussi des phrases qu'on lit au fil des pages et qui suscitent la perplexité: "(L'établissement de rééducation) est destiné aux adolescents abandonnés qui sont non pas des malades psychiques ou organiques, mais plutôt des jeunes gens *primitifs*, souvent *efféminés*, parmi lesquels il faut ranger en particulier les inadaptés, les *révoltés* et les *délinquants dangereux*." Curieux amalgame, dont on découvre avec soulagement qu'il est fait dans un *projet* de révision du code pénal, abandonné par la suite, mais qui n'en témoigne pas moins d'un état d'esprit inquiétant.

De même: "Le droit en vigueur prévoit que l'adolescent doit avoir dix-huit ans révolus pour pouvoir être transféré dans un pénitencier. Toutefois, cet âge doit être abaissé à seize ans, afin que de jeunes adolescents puissent, au besoin, aussi être disciplinés."

Rien ne semble avoir été prévu pour *éclairer* les confus d'un certain âge, et mettre quelque ordre dans leurs idées!

Quoi qu'il en soit, un livre discutable peut-être, partiel et partiel sans doute, mais bienvenu dans la mesure où il sensibilisera l'opinion, amènera les responsables à s'expliquer et à expli-

quer — incitera enfin qui-de-droit à mettre plus de moyens à disposition et peut-être aussi à inventer d'autres moyens que l'enfermement.

J.C.

(1) Publié par le Groupe information Vennes, Collection "Contre les murs", Editions d'En Bas, Lausanne 1978.

RECU ET LU

## La deuxième révolution technique

Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse depuis mars 1977, donne le véritable coup d'envoi, dans le dernier numéro paru du magazine du "Tages Anzeiger" (très fréquemment cité dans ces colonnes, au titre de la rubrique "reçu et lu" particulièrement ouverte à la Suisse alémanique: qualité oblige!) à une réflexion indispensable, notamment dans le monde du travail. Le thème en question: la "révolution technique" des années quatre-vingts, l'avènement des mini-ordinateurs dans notre vie quotidienne. La première révolution technique, le remplacement du muscle par la machine; la deuxième révolution technique, le remplacement des cerveaux par les mini-ordinateurs... Avec quels résultats? Une reprise en force de la croissance? Un chômage accru? La semaine de trente heures? Un remarquable dossier.

Dans le numéro du TA, à noter une autre "somme" de grand intérêt: le collaborateur de la Télévision suisse romande (Temps présent) et ancien journaliste de "24 Heures", Jacques Pilet, reprend la plume pour dresser la carte de la consommation mondiale de viande à travers trois exemples, le Brésil, le Guatemala et la Suisse. Où il est manifeste que les privilèges exorbitants du consommateur suisse sont payés par le tiers monde.

— Le Comptoir Suisse aura eu au moins un avantage, celui de permettre à "La Liberté" de publier un dossier — sous forme de numéro spécial — remarquablement complet de présentation de Fribourg (canton invité à la foire lausannoise).